



Opinion écrite présentée par

le collectif Refus Local

Consultation publique

Itinérance et cohabitation sociale

24 février 2024

Refus local

Chaque personne doit pouvoir combler ses besoins de base. Aujourd'hui, l'un de ces besoins de base, le logement, est devenu inaccessible pour une partie grandissante de la population. Les personnes en situation d'itinérance ont mille et un parcours, mille et un visages, mille et une réalités qui les distinguent les uns des autres, ils ont en commun que cette nuit ils n'auront pas de chez-soi où aller se réfugier pour y dormir et y être en sécurité.

Cette réalité de l'inaccessibilité du logement est d'autant plus insupportable du fait qu'elle n'est pas inéluctable. Elle ne découle pas d'un manque de ressources mais résulte de choix sociaux par lesquels on fait primer l'enrichissement personnel sur le bien-être collectif.

Le collectif Refus local agit dans le sens de la solidarité sociale. Cette solidarité doit inclure **l'acceptation** de toutes les personnes qui vivent dans notre société et aussi **le refus** de voir des personnes privées de leurs besoins fondamentaux sans réagir.

Par ailleurs, agir poliment et espérer que les solutions viennent de la classe politique ou des gens qui financent les campagnes électorales et les lobbys ne donne aucun résultat. Il faut être solidaire avec les personnes les plus démunies de notre société. Il faut être radicalement bienveillant, quitte à bousculer les règles qui maintiennent le statut quo.

Dans ce texte nous décrivons les actions et les constats du collectif Refus local en 2024 qui nous ont mené à proposer les recommandations suivantes.

Nos recommandations

- Reconnaître les campements comme un moyen d'auto-organisation légitime pour les personnes qui n'ont pas d'autre logement.
- Décréter un moratoire sur les démantèlements des campements.
- Fournir aux campeurs les services minimaux permettant d'assurer la survie et la dignité : enlèvement des déchets, eau potable, lavabos et douches, chauffage sécuritaire, accompagnement psycho-social.
- Assurer la participation des personnes en situation d'itinérance dans l'élaboration des solutions. S'assurer qu'ils soient bien représentés sur les comités décisionnels.
- Créer des espaces favorisant les échanges et le dialogue entre les citoyens non-logés et les citoyens logés.

Nos actions

Campement au parc des Faubourgs, du 1 au 5 juillet 2024

En avril 2020, la Rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, Leilani Farha, en collaboration avec la chercheuse Kaitlin Schwan, a publié un *Protocole national pour les campements de sans-abri au Canada*, axé sur les droits de la personne des occupants des campements. Le Protocole élabore huit principes destinés

à guider les gouvernements et d'autres acteurs dans l'adoption d'une solution aux campements fondée sur les droits de la personne.

Les actions du collectif Refus local en 2024 sont inspirées par ces principes.

En décembre dernier la Ville de Montréal a publié un document de positionnement de 42 pages en vue de la présente consultation publique. Il est aberrant que la réalité des campements de personnes en situation d'itinérance soit complètement absente de ce document, comme si cette réalité n'existait pas. J'espère que la présente commission corrigera cet aveuglement volontaire et reconnaîtra les campements comme une forme d'auto-organisation légitime et préférable à l'alternative qui est de dormir dans la rue.

Le 1^{er} juillet 2024 le collectif Refus local établit un campement au parc des Faubourgs, au pied du pont Jacques Cartier. Ce campement a deux objectifs :

- Demander à la Ville de Montréal l'instauration d'un moratoire sur sa pratique de démantèlement des campements de personnes en situation d'itinérance, conformément au Protocole, afin d'ouvrir un dialogue collectif sur l'utilisation de l'espace public;
- Créer un espace citoyen propice aux échanges et à la réflexion à ce sujet ainsi qu'à la politisation des relations entre voisin·e·s, tout en contribuant au développement et au renforcement de réseaux d'entraide et de solidarité dans le quartier.

D'une part, le campement se veut un moyen de survie pour des personnes en situation d'itinérance alors que la plupart des refuges sont complets et souvent mal adaptés aux besoins divers de différentes personnes. Le campement vise alors à combler certains besoins essentiels en favorisant la sécurité physique et psychologique (un abri pour dormir, de la nourriture et de l'eau, de l'électricité, des premiers soins, des produits hygiéniques, des matériaux de prévention de toutes sortes, etc), ainsi que d'établir un sentiment d'appartenance à une collectivité.

D'autre part, il s'agit d'un campement à caractère politique qui vise à interpeller les différents paliers de gouvernement, dont l'administration de la Ville de Montréal, pour mettre un frein aux pratiques de démantèlement et à stopper la vulnérabilisation croissante des populations sans logement, le temps qu'un dialogue collectif soit amorcé et que des solutions concrètes et suffisantes soient mises en place pour rencontrer les besoins de ces personnes.

Du 1^{er} au 5 juillet, des personnes en situation d'itinérance s'établissent dans le campement, rejoignant les membres du collectif Refus local qui y résident à temps complet. Les autres membres du collectif y passent régulièrement pour apporter un soutien logistique et moral. Des personnes logées vivant dans le voisinage ainsi que des intervenants issus de groupes communautaires et des commerçants locaux font preuve de solidarité en offrant des services et des dons de nourriture, vêtements, tentes, couvertures, produits d'hygiène, ou en venant simplement prendre un café et dialoguer avec les résidents du campement.

Par les slogans affichés sur des pancartes, par des entrevues avec les médias et par le dialogue avec des personnes qui fréquentent le parc, les résidents non-logés et logés du campement peuvent s'exprimer et participer au débat public.

Pendant cette période le parc continue d'être utilisé comme avant, on y promène son chien, des familles viennent y pique-niquer, on vient y jouer au soccer et au football, des centaines

de personnes viennent y assister à la projection d'un film, à un concert, à un feu d'artifice. Les résidents du campement et les utilisateurs du parc se partagent l'espace sans incident, un dialogue s'amorce.

La présente commission se veut un lieu pour « explorer les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale ». Le campement au parc des Faubourgs était un véritable lieu de rencontre et d'échanges réunissant des personnes sans logement et des personnes logées.

Démantèlement, dépossession et récupération partielle du matériel

Le 5 juillet 2024, la Ville de Montréal procède au démantèlement du campement par le biais d'une mobilisation policière importante, à la fois mettant fin sans justification à une manifestation pacifique et retournant les membres du campement sans domicile fixe à la rue.

Les jours suivant le démantèlement, des membres du collectif font face à une opacité bureaucratique mais parviennent tout de même à récupérer une partie du matériel confisqué, l'autre partie du matériel ayant été perdue ou endommagée par la Ville. Quatre jours plus tard il est possible de remettre aux résidents non-logés du campement la partie de leur matériel qui n'a pas été perdue ou endommagée.

Droit de refus

Lors de l'opération de démantèlement et lors de nos démarches pour récupérer le matériel, il est clair qu'un grand nombre d'employés de la Ville sont mal à l'aise et agissent à l'encontre de leur propre sens moral lorsqu'on leur demande de détruire l'abri d'une personne en situation d'itinérance. Ces employés savent qu'en agissant ainsi ils vulnérabilisent une des personnes les plus démunies de notre société. À ces employés nous disons que vous avez l'opportunité d'exercer votre droit de refus.

Si votre employeur vous demande de poser un geste et vous considérez que ce geste pose un risque à votre intégrité physique, vous avez le droit de refuser de poser ce geste, vous avez un droit de refus, ça fait partie de votre convention collective. Si votre employeur vous demande de démanteler un campement qui est l'unique abri d'une personne qui n'a pas d'autre logement, il vous demande de poser un geste qui porte atteinte à la sécurité physique et psychologique d'une des personnes les plus vulnérables de notre société. Si vous posez ce geste en étant conscient des conséquences possiblement dramatiques, vous mettez en péril votre propre santé psychologique. Vous pouvez exercer votre droit de refus en raison des risques pour votre santé psychologique. Vous avez le pouvoir de dire « non, pas ça, plus ça, pas moi ».

Les samedis au parc

Après le démantèlement du 5 juillet, le collectif Refus local continue de monter sa tente-chapiteau et son comptoir à café tous les samedi de l'été 2024 au parc des Faubourgs, à l'emplacement où se trouvait le campement. Plusieurs des campeurs initiaux et d'autres personnes en situation d'itinérance se joignent à nous ainsi que des personnes logées qui fréquentent le parc et des membres d'organismes communautaires. Le dialogue se poursuit.

Durant ces samedis comme auparavant dans le campement, on ne parle pas que de politique et de survie, il y a aussi de la vie, de l'informalité, de l'outrage et de la détresse mais aussi des rires, de l'entraide et du partage. On y tisse des liens. Chacun peut s'exprimer, peu importe son statut de logé ou non-logé.

Un thème qui revient souvent est celui d'une solution consistant à déplacer les personnes en situation d'itinérance et en particulier les campements là où on ne les verra plus. Bref, la misère qu'on ne voit pas ne dérange plus. Sauf que là, dans ce parc, la personne qu'on voudrait exiler hors de l'espace public est assise à table avec nous, elle partage un sandwich et un café et participe à la discussion, elle a un nom, un visage et une histoire qui lui est propre. Le contact permet de faire tomber des préjugés. Il faut permettre aux campements de s'établir là où les résidents ont accès à leur réseau d'entraide et aux ressources.

Démantèlements de l'automne 2024

Le 3 septembre 2024 la Ville de Montréal a procédé au démantèlement des abris de personnes en situation d'itinérance sur le gazebo du parc Morgan, derrière le Marché Maisonneuve et dans le parc Jeanne-Mance.

Ceux qui étaient au parc Morgan et au marché Maisonneuve ont dû déplacer leur tente le long de la rue Notre-Dame et vivent désormais avec le bruit et les vibrations de cette autoroute urbaine, perdant au passage une partie de leurs biens.

Quand des membres de Refus local sont arrivés au parc Jeanne-Mance en fin d'après-midi, les campements y avaient tous été démantelés (c'est au cours de cette opération que des employés ont commencé à soulever avec une grue une tente dans laquelle une personne était toujours présente). Nous y avons trouvé sept îlots de matériel avec des gens autour, chaque îlot étant composé de un ou deux grands bacs de recyclage remplis de leurs possessions, quelques valises, sacs, chaises et autres petits meubles. Les campeurs ont rassemblé ce qu'ils pouvaient et la ville a jeté le reste aux ordures. Aucune des personnes avec qui nous avons parlé ne savait où il ou elle allait coucher ce soir là, elles étaient naufragées avec leur matériel, comme si elles attendaient un camion de déménagement qui n'arrivera pas.

Le 2 décembre 2024, à la suite de pressions de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le MTQ procède au démantèlement de sections du campement de la rue Notre-Dame. Cette fois, le collectif Refus local et d'autres mouvements citoyens et organismes communautaires se mobilisent pour dénoncer l'opération, en collaboration avec des résidents du campement Notre-Dame, incluant ceux qui sont visés par le démantèlement. Il était primordial pour nous que les campeurs participent aux décisions concernant la manifestation d'appui à leur égard. Ceux-ci nous demandent avec insistance que la manifestation demeure totalement pacifique et sans inconvénients pour la population avoisinante. Ils nous disent qu'ils entretiennent de bonnes relations avec la population avoisinante et tiennent à conserver ces bonnes relations. Dans le campement Notre-Dame, comme au campement du Parc des Faubourgs au début juillet, de nombreuses personnes vivant aux alentours portent de la nourriture et des vêtements et viennent discuter avec les résidents des campements. Cette réalité est bien différente des discours présentant les personnes en situation d'itinérance comme source d'un « sentiment d'insécurité ».

Les campeurs nous disent aussi qu'ils aimeraient que la Ville vienne discuter avec eux pour établir les conditions d'un campement acceptable et ne plus être soumis à des décisions arbitraires de démantèlement. Les campeurs veulent discuter, la Ville doit accepter ce dialogue avec ses citoyens non-logés.

Nos constats

Démanteler un campement ne démantèle pas l'itinérance

Le campement est une manifestation visible et durable de l'itinérance. La présence visible et durable du campement nous force à voir cette misère et ça nous rend inconfortables. On démantèle un campement pour ne plus être forcé de voir la misère, pour tenter de la rendre invisible. Pourtant, démanteler un campement ne démantèle pas l'itinérance, au contraire ça accentue la détresse et la misère des personnes forcées à vivre sans logement. Démanteler un campement :

- Crée une rupture avec leur réseau de solidarité : entre campeurs, entre le campeur et la population avoisinante qui les aide et entre le campeur et le secteur communautaire et public qui sait où les contacter lorsqu'ils ont un lieu de résidence connu, même quand cette résidence est une tente;
- Isole les personnes en les forçant à s'établir à des endroits plus à l'écart;
- Rend les personnes plus à risque de vivre de la violence;
- Force les personnes à s'éloigner des points de services;
- Fait vivre l'expérience traumatisante de la destruction de son seul abri;
- Nie le droit à la sécurité que procure cet abri.

Le campement ou la confection d'un abri de fortune est un moyen de survie pour la personne sans logement. Par rapport à l'alternative qui consiste à vivre dans la rue, il offre un minimum de stabilité, de protection contre les éléments et de dignité et d'intimité en permettant de dormir et de se changer à l'abri des regards.

Participation des personnes non logées aux politiques qui les concernent

Sur la question de l'itinérance et de la cohabitation, la Ville réfère souvent au sentiment d'insécurité de la population logée. Il y a beaucoup de place pour entendre ces inquiétudes alors que l'insécurité réelle, physique et psychologique, des PSI est beaucoup moins visible dans le débat public. La Ville doit tenir compte des besoins et des inquiétudes des citoyens non-logés avec autant d'attention. Pour cela il faut :

- Aller à la rencontre des personnes non logées pour connaître leur réalité;
- Créer un lieu accessible qui leur permet d'exprimer leur opinion dans l'espace public;
- Faciliter la participation des PSI à l'élaboration des politiques et des règlements qui les concernent.

Sentiment de sécurité de la population avoisinante des campements

Pour démanteler des campements ou des abris de fortune de personnes sans logement, on invoque souvent un « sentiment de perte de jouissance d'un espace public » ou un « sentiment d'insécurité » de la population avoisinante qui eux ont la chance de disposer d'un logement.

Pour le sentiment de perte de jouissance d'un espace public, on oppose le droit à la survie des personnes sans logement au droit au loisir des personnes avec logement. Il est évident que le droit à la survie et à la dignité doit primer sur le droit au loisir. Aussi, il est déraisonnable et abusif de demander que les campements soient invisibles, situés loin des regards. Demander à une personne que son espace de vie soit invisible, c'est nier à cette personne le droit à l'existence.

Pour le sentiment d'insécurité, les préoccupations exprimées sont généralement liées à la présence de déchets, au risques d'incendies et à la consommation de substances dans les lieux publics. Les campeurs nous ont dit qu'ils aimeraient avoir accès à quelques services minimaux que l'on prend pour acquis quand on a un logement : des toilettes, un endroit pour se laver et prendre une douche, de l'eau potable, l'enlèvement des déchets, du chauffage sécuritaire en hiver. Assurer ces services serait bénéfique à la cohabitation entre personnes logées et non-logées. Avec ces services, le campement accroît la sécurité réelle des personnes sans logement ainsi que le sentiment de sécurité des personnes avec logement.

Le campement n'est pas une solution permanente au problème de logement mais en l'absence d'alternatives c'est un moyen de survie légitime. Toute personne a besoin d'un minimum de stabilité et de dignité pour vivre en société.

Invisibilisation de la misère

L'augmentation du nombre de campements est la démonstration évidente que de plus en plus de personnes n'ont pas accès au logement.

Le discours comme quoi l'itinérance est un problème individuel de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentales et de consommation est réducteur et ne tient pas compte des problèmes structurels de notre société. De plus en plus de personnes vivent une insécurité résidentielle du fait de l'augmentation débridée du prix du logement, locatif ou de propriété. Nous vivons dans une société qui présente comme seule critère de succès l'enrichissement personnel, le droit de s'enrichir sans contraintes prime sur tout autre droit, incluant le droit au logement. Dans cette dynamique marchande face à laquelle l'État a complètement capitulé, nous sommes tous à risque de perdre notre logement et de devenir nous-même en situation d'itinérance. Nous tentons d'ignorer cette réalité troublante mais l'augmentation de l'itinérance visible et des campements nous la renvoie en pleine face. C'est ce sentiment d'insécurité sociale qu'on tente d'éliminer en démantelant des campements, en tentant d'invisibiliser la misère.

Présentement la Ville s'attaque aux symptômes plutôt qu'aux causes de l'itinérance. Les interventions de l'EMMIS et des compagnies de sécurité privées engagées par la Ville (COHAB et SIRCO) se limitent à déplacer les personnes qui sont considérées comme

dérangeantes dans l'espace public. Ces actions, ainsi que le démantèlement des campements, visent principalement à invisibiliser la misère en supprimant de la vue publique la manifestation de cette misère. C'est une action qui vise à cacher le problème au lieu d'y trouver des solutions. En cachant le problème, on contribue à le pérenniser.